



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 114574

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la lutte contre les filières d'immigration clandestine. Après que se soient échoués sur les côtes de Sicile des centaines d'immigrés clandestins en provenance d'Afrique, la lutte contre les filières d'immigration clandestine apparaît de plus en plus nécessaire. Profitant de la misère des pays africains et de l'attrait que représente les pays européens, les passeurs exploitent sans scrupules les aspirations d'une population pauvre, jeune en quête d'un avenir, souvent au mépris de la dignité humaine. La nécessaire lutte contre les trafics en tous genres, et plus particulièrement les filières d'immigration clandestine, ne saurait cependant être une réponse suffisante. Une politique pragmatique d'aide au développement, au moyen d'institutions financières appropriées, permettrait de compléter le dispositif de lutte contre l'immigration clandestine et pourrait constituer une réponse utile aux trafics et aux filières d'immigration clandestine. Il lui demande si la France entend promouvoir une politique adaptée d'aide au développement afin de lutter efficacement contre les filières d'immigration clandestine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114574

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13452